

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 24 juin 2005
(convocation du 13 juin 2005)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Quatre Juin Deux Mil Cinq à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. MARTIN Hugues, M. HOUEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BRACQ Mireille, M. BREILLAT Jacques, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CASTANET Anne, M. CASTEX Régis, Mme CAZALET Anne-Marie, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, M. DAVID Jean-Louis, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, Mme DUMONT Dominique, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GRANET Michel, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PALVADEAU Chrystèle, Mme PARCELIER Muriel, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, Mme RAFFARD Florence, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BANAYAN Alexis à M. BREILLAT Jacques
M. BANNEL Jean-Didier à M. CASTEX Régis
Mme. BRUNET Françoise à Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia
M. CANIVENC René à Mme. RAFFARD Florence
Mme. CARTRON Françoise à M. ROUSSET Alain
M. CASTEL Lucien à M. REBIERE André
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain (**jusqu'à 10h20**)
M. CAZENAVE Charles à Mme. CAZALET Anne-Marie
M. CHAZEAU Jean à M. GUICHARD Max
Mlle. COUTANCEAU Emilie à M. BRANA Pierre
Mme. DARCHE Michelle à Mme. PUJO Colette
Mme. DE FRANCOIS Béatrice à M. ANZIANI Alain
Mme. DELAUNAY Michèle à M. JAULT Daniel
M. DELAUX Stéphan à Mme. CARLE DE LA FAILLE M-Claude
M. DUCASSOU Dominique à M. CANOVAS Bruno
M. FAYET Guy à M. PUJOL Patrick
M. FERILLOT Michel à M. SAINTE-MARIE Michel
M. FEUGAS Jean-Claude à Mme. ISTE Michèle

M. FREYGEFOND Ludovic à M. LAMAISON Serge
M. GELLE Thierry à M. FAVROUL Jean-Pierre (**jusqu'à 10h15**)
M. GUICHOUX Jacques à M. GUILLEMOTEAU Patrick
M. JOUVE Serge à Mme. DUMONT Dominique
M. LABARDIN Michel à M. MERCHERZ Jean
M. LOTHAIER Pierre à M. SEUROT Bernard
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
Mme. MOULIN-BOUDARD Martine à Mme. JORDA-DEDIEU Carole
M. NEUVILLE Michel à M. MILLET Thierry
Mme PALVADEAU Chrystèle à Mme TOUTON Elisabeth (**jusqu'à 10H20**)
M. QUANCARD Joël à M. SOUBIRAN Claude
M. QUERON Robert à M. JUNCA Bernard
M. REDON Michel à M. RESPAUD Jacques
M. SARRAT Didier à Mme CONTE Marie-Josée (**jusqu'à 12h00**)
M. SEGUREL Jean-Pierre à M. FELTESSE Vincent
Mme. VIGNE Elisabeth à M. MANGON Jacques

LA SEANCE EST OUVERTE

**Création d'un poste de chef de projet à la direction du Développement durable
et de l'Ecologie Urbaine pour conduire le dossier de DSP du complexe
thermique des Hauts de Garonne - Décision**

Monsieur SEUROT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

I - Présentation

I – 1 Présentation technique

La Communauté Urbaine de Bordeaux dispose, sur son territoire, d'un Complexe Thermique des Hauts de Garonne qui regroupe, sur un même site, deux installations classées pour la protection de l'environnement étroitement imbriquées :

1. une usine d'incinération des ordures ménagères (UIOM) comportant :
 - 2 lignes de traitement assurant le traitement de 120 000 tonnes d'ordures ménagères et de 10 000 tonnes de boues d'épuration.
 - 1 unité de vitrification des REFIOM par torche à plasma.

Ce site assure le traitement de près de la moitié des 250 000 tonnes de déchets incinérables collectés par la CUB.

L'incinération des déchets permet la production de vapeur valorisée, d'une part, sous forme d'électricité via un turboalternateur à vapeur et, d'autre part, via 2 échangeurs thermiques qui permettent d'alimenter le réseau en eau surchauffée.

2. Une chaufferie urbaine constituée de :
 - 2 chaudières gaz/fuel modernisées en 1999,
 - 1 turbine à gaz de cogénération mise en service en 2000 qui permet la production d'eau surchauffée et d'électricité.

I – 2 Présentation administrative

La situation administrative du complexe thermique des Hauts de Garonne est particulièrement complexe et résulte des créations successives des différentes installations.

La Communauté Urbaine est titulaire de l'arrêté d'exploitation des installations de chauffage urbain et a délégué ce service par un contrat d'affermage, en date du 5 décembre 1997, à la société SETGI - Elyo SA qui arrive à échéance le 31 décembre 2007.

Par ailleurs, la Communauté Urbaine a délégué à la SOCOGEST, Société d'Economie Mixte, la construction et l'exploitation de l'usine d'incinération des ordures ménagères via un bail à construction en date du 16 septembre 1982 qui arrive à expiration en 2007.

II - Enjeux pour la CUB

La disparition de la SEM SOCOGEST fin 2007 nécessite d'engager, dès maintenant, la préparation du dispositif de substitution.

Le nouveau mode de gestion doit être effectif **au 1er janvier 2008** et il convient donc de se montrer très réactif par rapport à ce dossier qui va nécessiter le lancement d'une ou plusieurs délégations de services publics.

A titre d'exemple, la Communauté Urbaine de Lyon, qui a relancé une consultation pour la concession du réseau de chauffage urbain, nous a indiqué le rétro planning suivant :

- ✓ Année N-2 : lancement du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage (mission sur 2 ans pour 300 000 euros comprenant audit technique et financier des installations, rédaction du DCE de consultation, assistance jusqu'à la signature du marché),
- ✓ Année N-1 : appel à candidature pour la nouvelle délégation,
- ✓ Année N : signature du marché avec le nouveau prestataire.

Ce projet, qui ne comprenait qu'une seule installation et pour lequel les choix politiques étaient très clairs, a fait l'objet d'un suivi par une personne à temps plein sur la période.

Les enjeux environnementaux du dossier sont de deux ordres :

- ✓ Conservation et pérennisation de l'UIOM de Cenon afin de garantir une capacité de traitement des ordures ménagères communautaires et des boues d'épuration.
- ✓ Conservation du réseau de chaleur qui, alimenté à 62 % par l'énergie fatale issue de l'usine d'incinération assimilée à une énergie renouvelable, constitue un outil opérationnel pour la politique de développement durable menée par notre établissement public.

L'intérêt du réseau de chaleur est basé sur la complémentarité entre la chaufferie urbaine et l'usine d'incinération qui permet d'assurer, outre le traitement et l'élimination des déchets, l'approvisionnement des usagers (essentiellement des logements sociaux) par une énergie respectueuse de l'environnement (participation à la politique de limitation des gaz à effet de serre) et attractive en terme de coût.

III - Proposition générale

Compte tenu de la complexité de la situation et des enjeux financiers pour la CUB, il nous paraît indispensable de créer, pour trois ans, un poste de chef de projet (Ingénieur) pour conduire ce dossier.

Ses principales missions seront de mener :

- un suivi technique et administratif de la fin du contrat d'affermage existant jusqu'en 2007
- une réflexion stratégique pour l'élaboration de la nouvelle Délégation de Service Public à l'horizon 2008, conciliant à la fois des objectifs économiques, mais aussi de respect de l'environnement et de solidarité.

Dans ces conditions, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir décider la création de poste ci-dessus définie, soumise à l'avis du Comité Technique Paritaire du 2 juin 2005.

Les dépenses correspondantes sont inscrites au chapitre 012, traitement et charges patronales compris, soit un montant de 67 630 Euros en année pleine.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 24 juin 2005,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

M. BERNARD SEUROT

**REÇU EN
PRÉFECTURE LE
5 JUILLET 2005**

